

**La nouvelle circulaire CNAF de 2012,
à application immédiate, précisait les missions suivantes
des Centres Sociaux :**

« L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants de prévenir et de réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

*Dans le cadre général de l'animation de la vie sociale,
les centres sociaux ont des missions complémentaires :*

- Organiser une fonction accueil et d'écoute des usagers-habitants, des familles et des groupes et des associations*
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés*
- Développer des actions d'interventions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire*
- Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles*
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires »*